



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## CONSEIL

### Cent cinquantième session

Rome, 1-5 décembre 2014

### Médaille Margarita Lizárraga

#### Résumé

Le Comité de sélection du bénéficiaire de la médaille Margarita Lizárraga, qui est décernée tous les deux ans par le Directeur général sur proposition du Conseil à une personne ou à une organisation s'étant distinguée dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, s'est réuni à Rome le 12 juin 2014 et a décidé à l'unanimité de décerner la médaille pour 2014-2015 au Groupe de travail de l'Initiative «Halte à la pêche illégale» (SIF) au Botswana.

#### Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à approuver la sélection du Groupe de travail de l'Initiative «Halte à la pêche illégale» (SIF) et à recommander que la médaille soit présentée par le Directeur général à l'occasion d'une cérémonie qui sera organisée à cet effet avant le 31 décembre 2015.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Hiromoto Watanabe

Fonctionnaire principal des pêches  
Département des pêches et de l'aquaculture

Tél.: +39 06570 55252

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



mk962f

1. Lors de sa vingt-neuvième session, en novembre 1997, la Conférence de la FAO a institué, par sa Résolution 18/97, la médaille Margarita Lizárraga. Cette médaille, décernée par la Conférence, sur proposition du Conseil, rend hommage à feu Mme Margarita Saucedo Lizárraga, Fonctionnaire principale de liaison (pêches), pour son rôle décisif dans la promotion du Code, pour son travail dans le domaine des pêches pendant près de quarante ans et pour sa volonté résolue de promouvoir le secteur des pêches, notamment dans les pays en développement

2. Le Comité de sélection du bénéficiaire de la médaille, composé du Sous-Directeur général chargé du Département des pêches et de l'aquaculture et du Bureau de la trentième et unième session du Comité des pêches, s'est réuni à Rome le 12 juin 2014. La réunion était présidée par le Directeur général adjoint (ressources naturelles), qui représentait le Directeur général.

3. Le Comité de sélection a examiné les trois candidatures pour l'exercice biennal 2014-2015, proposées par les membres du jury, sur la base des critères suivants:

- contribution remarquable et concrète à l'application du Code;
- résultats tangibles;
- effort soutenu et non pas initiative ponctuelle;
- effet boule de neige ou catalytique probable.

4. Le Comité est convenu à l'unanimité que la médaille 2014-2015 sera attribuée au Groupe de travail de l'Initiative «Halte à la pêche illégale» (SIF) au Botswana.

5. Ce groupe de travail a été choisi en tant qu'excellent exemple africain de ce qu'il est possible de réaliser pour mettre un terme à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR), avec des ressources relativement modestes, grâce à un bon réseau, au partage de l'information, à la coopération régionale et internationale et à une réelle détermination d'arrêter la pêche INDNR. Ses résultats sont considérés comme un modèle pour des initiatives similaires et ont un effet catalytique sur d'autres régions. La contribution de l'Initiative SIF à l'application du Code est donc remarquable, pratique, tangible et durable, et elle offre un exemple à suivre aux autres régions.